

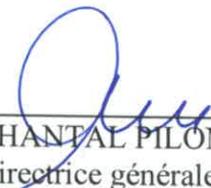
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE:

Le Conseil municipal de Pointe-Calumet adoptera le budget pour l'exercice financier 2022 ainsi que le programme triennal d'immobilisations 2022, 2023, 2024, lors d'une séance extraordinaire qui sera tenue le **14 décembre 2021 à 18h30, au centre communautaire Albert-Cousineau, 190, 41^e Avenue à Pointe-Calumet.**

Les délibérations du Conseil et la période de questions, lors de cette session, porteront exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisations, conformément à l'article 956 du Code Municipal.

DONNÉ à Pointe-Calumet, ce 17^e jour de novembre deux mille vingt et un.



CHANTAL PILON,
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Chantal Pilon, directrice générale de la Municipalité de Pointe-Calumet, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 17 novembre 2021, entre 13h et 16h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17 novembre 2021.